



Soins de podologie : Prise en charge et grade

Chez le podologue, comment ça se passe ?



D'après la décision du 4 mars 2008 du Ministère de la Santé et de l'UNCAM :
« Un patient diabétique présentant des pieds à risque de grade 2 ou 3 peut bénéficier de la prise en charge au cabinet du pédicure-podologue d'un forfait de prévention par période d'un an, sous réserve de la prescription du médecin traitant. »

2 forfaits sont pris en charge par la caisse :

- 1 forfait de 4 séances de soins pour les pieds à risque de **grade 2**
- 1 forfait de 6 séances de soins pour les pieds à risque de **grade 3**

Pas de remboursement pour les autres grades sauf par certaines mutuelles.

Attention : pour en bénéficier, il faut que votre podologue ait suivi une formation spécifique aux soins des patients diabétiques ; renseignez-vous auprès de lui.

GRADE	DEFINITION
0	Ni neuropathie, ni artérite, possibilité de déformations non spécifiques
1	Neuropathie (monofilament non perçu à au moins un point 2 fois sur 3) sans artérite ni déformation
2	Neuropathie + artérite et /ou déformation
3	Antécédent d'ulcération ayant duré plus de 4 semaines ou d'amputation.

La neuropathie ou polynévrite est la perte de sensibilité à la douleur, à la chaleur, à la pression.

Le médecin et le podologue testent la sensibilité superficielle à l'aide d'un monofilament (petit fil de nylon)



Le diabétologue teste la sensibilité plus profonde (aux vibrations) à l'aide du diapason

En cas d'artérite, ou artériopathie : les pouls qu'on palpe sur le pied sont absents, le sang circule mal



Les déformations augmentent le risque de lésion en créant des frottements

Consultation hebdomadaire de podologie
Les lundis et jeudis
Tél : 03 85 77 74 65

A surveiller tous les jours

Mesure dérogatoire :

Aide financière pour les patients diabétiques présentant des troubles podologiques avec soins à domicile : participation à l'achat de chaussures adaptées et fournitures de produits coûteux (cathlons et traitements locaux onéreux).

